



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 16 Juin 2017 - Salle La Rance à 20H

Monsieur Christian ROUZIERES Maire de Maurs, préside la séance

SECRETARE DE SEANCE : Mme Jeanine HERCOUËT-TESTA

Etaient présents : Mmes et Ms : Christian ROUZIERES — Monique DELORT — Jeanine HERCOUËT -TESTA — Jean-François CABEZON — Raymond DESSALES — Nicole ROUX — Gilles PICARROUGNE — Hervé BRAYAT – Didier FEL – Chantal LAGARRIGUE — Jean-Marie MAYONOBÉ — Bernard RIVES – Nadine TEULLET – Florian MORELLE (à partir de 21h) – Yves SEYRIES

Etaient absents et avaient donné procuration : Mme Gina BARSALI (procuration donnée à Nadine TEULLET –) — Jacques GENTIL (procuration donnée à Bernard RIVES) — Evelyne SEYROLLE (procuration donnée à Jean-Marie MAYONOBÉ) – Claude-Régine BONNARD (procuration donnée à Florian MORELLE à partir de 21H)

Etait absent : . Florian MORELLE (jusqu'à 21h)

Monsieur Le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) point 17

→ **ADOpte** à l'unanimité des présents ou représentés(17)

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2017

→ **ADOpte** à l'unanimité des présents ou représentés

2) DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE

Se reporter au document annexé.

3) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Au vu des besoins de la collectivité et suite aux propositions d'avancements de grade, le tableau des emplois est modifié comme suit :

- Création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Transformation d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (26/35^{ème}) en poste d'adjoint technique à temps non complet (30/35^{ème})

TABLEAU DES EMPLOIS

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	POSTES		
		POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE		11	6	5
DGS communes de 2 000 à 10 000 habitants	A	1	1	0
Attaché territorial	A	1	0	1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	0	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1
Rédacteur territorial	B	1	0	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	0	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4	4	0
Adjoint administratif territorial (à temps non complet 24/35)	C	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE		21	17	4
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1	0
Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0
Agent de maîtrise	C	1	1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	0	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	5	4	1
Adjoint technique territorial (dont 3 postes à temps non complet 20/35-20/35-30/35 tous trois pourvus)	C	10	10	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE		3	2	1
ATSEM principal 1ère classe	C	1	0	1
ATSEM principal 2ème classe	C	2	2	0
FILIERE CULTURELLE		1	1	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1	0
FILIERE ANIMATION		3	2	1
Animateur territorial (dont 1 poste à temps non complet 24/35)	B	2	2	0
Adjoint d'animation	C	1	0	1
TOTAL		39	28	11
HORS FILIERE		2	1	1
CUI - CAE du 1 ^{er} mai 2017 au 31 avril 2018				
CUI – CAE du 1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 renouvelable 1 an		1	1	0
		1	0	1

→ **ADOPTE à l'unanimité des présents ou représentés**

4) SUBVENTIONS 2017

Par délibération n° 17/10/2017/03/10, le Conseil Municipal, en sa séance du 10 mars 2017, décidait de l'attribution de subventions aux associations.

Il convient d'ajouter à cette liste une subvention de 50€ à la Prévention Routière au titre de l'année 2017.

→ **ADOPTE à l'unanimité des présents ou représentés**

5) ADHESIONS 2017

Par délibération n° 19/12/2017/03/10, le Conseil Municipal, en sa séance du 10 mars 2017, décidait du renouvellement des adhésions pour 2017.

Il convient d'ajouter à cette liste l'adhésion aux Gîtes de France d'un montant de 548,00€.

→ ADOPTE à l'unanimité des présents ou représentés

6) CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL (TERRAIN MAZARGUIL) A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CANTAL A L'EURO SYMBOLIQUE

L'enjeu du vieillissement de la population et du « bien vieillir » sur le territoire constitue une préoccupation majeure de l'équipe municipale. La commune a donc décidé de conduire, avec l'Office Public d'Habitat du Cantal (Logisens), un projet commun : la réalisation d'habitat social principalement à destination de personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

La contribution de la commune de MAURS constitue à céder, à l'euro symbolique, à l'Office Public d'Habitat du Cantal (Logisens), une parcelle située rue de Bac d'une superficie de 4 500 m² (legs de Madame Louise Mazarguil).

Cette réalisation constituée de 4 modules comprenant 16 logements est destinée à la location avec un loyer adapté aux revenus des personnes âgées vivant sur le territoire (290€/350€). Elle devrait débuter début 2018 pour se terminer début 2019.

→ ADOPTE à la majorité (1 voix contre)

7) SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CANTAL – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE – FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE GAZ

Le contrat passé par le Syndicat Départemental D'Energie Du Cantal, pour l'acheminement et la fourniture d'électricité, prend fin le 31 décembre 2017. Il a donc lieu de le renouveler.

Avec la disparition des tarifs réglementés de vente, les acheteurs publics ont l'obligation de mettre en concurrence leur fournisseur d'énergie. Sept Syndicats Départementaux d'Energies (Aveyron, Cantal, Corrèze, Gers, Lot, Lozère, Tarn) ont décidé de passer un groupement de commande. C'est le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) qui est le coordonnateur.

La commune de MAURS, appartenant au Syndicat Départemental D'Energie Du Cantal, décide d'adhérer à ce programme de commandes, qui concerne l'acheminement et la fourniture d'électricité, l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et des services d'efficacité énergétique.

→ ADOPTE à l'unanimité des présents ou représentés

8) VOIRIE (RD 863) : TRANSFERT DE DOMANIALITE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE

La chaussée de la RD 863 en traverse du bourg doit être rénovée suite aux travaux de réhabilitation des réseaux humides du bas du tour de ville.

Cette route départementale présentant un intérêt essentiellement communal, en termes d'échanges routiers et pour une gestion plus globale (par exemple lors de manifestations communales), la commune décide d'accepter la proposition du Conseil Départemental du transfert de domanialité pour l'intégralité de cette voie (bas du tour de ville) dans le réseau communal.

Ce transfert serait consenti par le Conseil Départemental par le versement à la Commune d'une soulte pour solde de tout compte d'un montant de 37 800€.

→ **ADOPTE à l'unanimité des présents ou représentés**

**9) DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PUBLIC « LES PORTES DU MIDI »**

Le conseil Municipal désigne **Madame Monique DELORT** comme représentante de la commune au Conseil d'Administration du collège public « les portes du midi ».

En effet, Madame Nicole ROUX ancienne titulaire de ce poste, représente désormais, dans cette instance, la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

→ **ADOPTE à la majorité (1 abstention)**

**10) TARIFS 2017 - GRATUITE DES JETONS D'ECLAIRAGE DES TERRAINS DE TENNIS
– MODIFICATION DES MODALITES D'ECLAIRAGE DES TERRAINS**

Dans un esprit d'équité avec les autres infrastructures communales, la commune souhaite modifier le système d'éclairage des terrains de tennis, travaux que le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC) va effectuer sous peu. Il s'agit de remplacer un dispositif fonctionnant avec des jetons par un boîtier électrique de commande.

Dans l'attente de la réalisation de ces travaux, il est décidé que la délivrance des jetons d'éclairage s'effectuera à titre gracieux.

→ **ADOPTE à l'unanimité des présents ou représentés**

(Arrivée à 21h de Florian Morelle avec procuration de Claude-Régine Bonnard)

**11) DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE ET AU
CONTRÔLE BUDGETAIRE**

Afin d'accélérer les échanges de documents transmis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, la collectivité décide de s'engager dans une démarche de dématérialisation des actes.

→ **ADOPTE à l'unanimité**

**12) COORDINATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE
2017/2018 – DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU PROGRAMME LEADER**

Le projet de coordination des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour l'année scolaire 2017/2018 fera l'objet, comme pour l'année scolaire 2016/2017, d'une demande d'aide au titre du programme LEADER qui est échelonnée sur trois ans.

Le plan de financement de l'opération 2017/2018 proposé pour le programme LEADER est le suivant :

○ Leader :	:	14 544.35 €
○ Commune de Maurs	:	3 636.09 €
Total	:	18 180.44 €

Pour l'année scolaire 2017/2018, les TAP/NAP resteront dans la commune de Maurs comme durant l'exercice 2016/2017 : Trois heures par semaine seront dédiées à ces temps d'activités périscolaires.

Seule nouveauté, les TAP/NAP seront déclarés en Accueil Collectif de Mineurs ce qui permettra d'être au plus près de la réalité en ce qui concerne le taux d'encadrement et le taux de diplômés. Pour répondre à cela, des agents sont en cours de formation BAFA et BAFD pour la coordinatrice.

→ ADOPTE à l'unanimité

13) PROGRAMME « ZERO PESTICIDE » – ACQUISITION DE MATERIEL – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Face aux enjeux environnementaux et de santé publique, la volonté politique vise à supprimer l'usage des pesticides. La commune de Maurs s'inscrit dans la démarche « Zéro pesticide ».

Déjà bénéficiaire de la reconnaissance « une feuille » (charte Fredon), elle espère l'attribution d'une deuxième feuille. L'agence de l'eau Adour Garonne accompagne financièrement les collectivités territoriales à hauteur de 70% pour des dépenses d'investissement lié à cet engagement. Dans ce cadre, la commune décide des acquisitions suivantes :

- Un aérateur de stade : 5 500€ HT
- Une désherbeuse mécanique pour microtracteur pour sols stabilisés : 7 590€ HT

Soit un total de 13 090€ HT financé :

- agence de l'eau Adour Garonne : 9 163€
- autofinancement: 3 927€

→ ADOPTE à l'unanimité

14) FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) EXERCICE 2017

Dans le cadre de la péréquation horizontale pour le secteur communal, qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, les communes de La Chataigneraie Cantalienne ont décidé de conserver la répartition dite « de droit commun ». La Commune de Maurs accepte cette répartition qui conduit à la perception d'une recette au titre du FPIC 2017 à hauteur de 45 976€.

→ ADOPTE à l'unanimité

15) PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CONCOURS « SAUVEZ LE PATRIMOINE DE VOTRE COMMUNE »

Le commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives et l'atelier ARC-Nucléart organisent, en partenariat avec l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité, un concours pour la conservation et la restauration des biens culturels en péril appartenant à des communes.

La commune de MAURS fait acte de candidature à ce concours et propose la restauration d'une statue du Sacré-Cœur de Jésus, qui a du être enlevée du chœur de l'abbatiale pour son mauvais état et par peur de contamination des autres boiseries.

→ **ADOPTE à l'unanimité**

16) MISE A DISPOSITION D'UN DISTRIBUTEUR DE BOISSONS AU CAMPING MUNICIPAL

Le camping municipal ne dispose pas de distributeur automatique de boissons. Afin de proposer cette prestation aux campeurs, il est décidé de contracter avec l'entreprise **Sedab Cantal pour la mise à disposition d'un distributeur automatique de boissons au camping municipal pour la saison estivale 2017.**

→ **ADOPTE à l'unanimité**

17) CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI – CAE)

Il est décidé de recruter un agent en CUI-CAE à temps non complet (26h) pour les services techniques (propreté urbaine-espaces verts) pour une durée de 6 mois (du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017). Ce contrat pourra être renouvelé 6 mois supplémentaires.

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI – CAE) est un contrat aidé financièrement pour l'employeur, qui, en contrepartie, a une obligation de formation

→ **ADOPTE à l'unanimité**

18) POINTS COMMUNAUTAIRES

➤ **Transfert de la compétence eau potable**

- Une étude sur les réseaux doit être menée avant le transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes. Elle se fera par balisage à orthophoto pour les diagnostics des réseaux eau, assainissement et électricité.

➤ **Appel à projet pour TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance verte) Financements éventuels pour :**

- Achat de véhicule électrique
- Mise en place de bornes de rechargement électrique
- Aménagement de zones de covoiturage
- Eclairage public (remplacement des lampes consommatrices d'énergie par des leds)
- Certificats d'économies d'énergie
- Jardins familiaux
- Education et environnement

➤ **Urbanisme**

- PLUI : Plan Local d'Urbanisme intercommunal avec un commencement fin 2017 pour un rendu en 2021
- Proposition d'une prestation de services par la CABA pour l'instruction des droits des sols (permis de construire, déclaration de travaux...)
- Service unifié avec la CABA pour le SPAM

➤ **Enfance et jeunesse**

- Mise à disposition de Mme Goudoubert (Ecole intercommunale de musique) pour ses interventions TAP dans les écoles publiques de MAURS
- En 2017 harmonisation de l'offre sur tout le territoire
- Micro crèche sur Lafeuillede
- Relais petite enfance sur MAURS (démarrage en Septembre)

➤ **Ordures ménagères**

- Harmonisation sur tous les territoires avec la fin de la distribution des sacs poubelles

➤ **Commission Santé**

- Validation des maisons de santé du Rouget et Saint Mamet
- Etudes pour Maurs repéré comme territoire déficitaire en nombre de médecins.

<u>19) QUESTIONS DIVERSES</u>

➤ **Le prochain conseil municipal est pressenti le lundi 24 juillet à 20h00.**

• **Points d'ores et déjà inscrits :**

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Un CD Rom est disponible en mairie pour consultation des conseillers municipaux
- Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP)

➤ **Subventions nouvellement attribuées :**

- Conseil Départemental au titre du Fonds Cantal Solidaire (FCS) pour des travaux de voirie à hauteur de 20 000€.
- Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour des travaux de sécurisation de la gendarmerie à hauteur de 1 524€.
- Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour travaux de sécurisation des écoles à hauteur de 11 467€.
- Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour étude de revitalisation du centre bourg à hauteur de 19 440€.
- Etat au titre de la réserve parlementaire du député Alain CALMETTE pour étude de revitalisation du centre bourg à hauteur de 15 000€.

➤ **Communication**

- Le Bulletin Municipal est en cours d'impression. La distribution aura lieu début juillet.
- Mise en ligne du nouveau site internet à partir du 1^{er} Juillet 2017

➤ **Animations**

- Le dépliant des animations de l'été est en cours de distribution et sera diffusé dans le bulletin municipal avec une conférence de presse le 22 juin
- Fête de la musique le 23 juin

➤ **Travaux en cours :**

- Passage de l'épareuse
- Réseaux humides rue du 8 mai
- Travaux de sécurisation et de réfection de la chaussée rue du Pauverel
- Réhabilitation de l'hôtel de ville : aménagement dans les bureaux rénovés en août
- Mise en place d'une pergola au domaine du Fau

➤ **Intervention d'un fauconnier à partir de ce vendredi 16 juin au soir visant à dévier la trajectoire des oiseaux causant des nuisances en ville**

➤ **Elargissement de l'ouverture des plages horaires de la piscine municipale**

- Ouverture le 3 juillet jusqu'au 31 août
- Nouveaux Horaires :
- de 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 20h00 tous les jours sauf le jeudi matin

➤ **Lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**

➤ **Fin du mandat du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) à la fin de cette année scolaire 2016/2017**